

SYSTEME D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de En date du
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N°du

Organisme : Direction Générale de la Comptabilité Publique .
Domaine de la prestation : Comptabilité publique .
Objet de la prestation : délivrance d'un certificat de sommes retenues suite à une saisie arrêt ou opposition ou cession .

Conditions d'obtention

Le demandeur doit être soit :

- le bénéficiaire des fonds déposés
- la partie saisie
- le tiers saisie
- ou leur ayants cause

Pièces à fournir

- Demande écrite
- Procès-verbal de saisie de la cession ou de l'opposition .

| Etapes de la prestation | Intervenants | Délais |
|-------------------------------|--|----------------|
| 1- Présentation de la demande | L'intéressé | |
| 2- Délivrance du certificat | Le comptable public assignataire de la dépense | De 3 à 7 jours |

Lieu de dépôt du dossier

Service : Le poste comptable assignataire de la dépense

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Le poste comptable assignataire de la dépense

Délai d'obtention de la prestation

De 3 à 7 jours

Références législatives et/ou réglementaires

Articles 44 et 45 du code de la comptabilité publique .

SYSTEME D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de En date du
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N°du

Organisme : Direction Générale de la Comptabilité Publique .
Domaine de la prestation : Comptabilité publique .
Objet de la prestation : délivrance d'un certificat de non opposition.

Conditions d'obtention

Ne pas être sujet à opposition ou saisie-arrêt

Pièces à fournir

- Demande écrite
- Bulletin de paye ou attestation de salaire datant de moins de 3 mois
- Timbre de 1 dinar

| Etapes de la prestation | Intervenants | Délais |
|-------------------------------|--|----------------|
| 1- Présentation de la demande | le demandeur | |
| 2- Délivrance du certificat | Le comptable public assignataire de la dépense | De 1 à 3 jours |

Lieu de dépôt du dossier

Service : Le poste comptable assignataire de la dépense

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Le poste comptable assignataire de la dépense

Délai d'obtention de la prestation

De 1 à 3 jours

Références législatives et/ou réglementaires

- Code des droits d'enregistrement et de timbre article 117 le n°10 du 2^{me} paragraphe.
- Décret N°96-262 du 14 Février 1996